



Municipalité d'Amherst

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 12 décembre 2022 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Permettre de réduire le frontage du lot 5 197 831 à 45,64 m au lieu des 50 m prescrits et autoriser une profondeur moyenne de 57.59 m au lieu des 60 m prescrits pour le lot projeté 6 552 937, ainsi qu'une profondeur moyenne de 54.25m au lieu de 60 m pour le lot 6 552 938, telle que prescrit à l'article 3.1.1 du règlement de lotissement 353-02.

Identification du site concerné : lot 5 197 831 et lot 5 197 724

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à [info@municipalite.amherst.qc.ca](mailto:info@municipalite.amherst.qc.ca) ou lors de la séance.

DONNÉ à Amherst ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 2022

Martin Léger, directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 novembre 2022 entre 8h00 et 16h45.

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier